



Pomy, le 5 juin 2018

MUNICIPALITE
de
POMY

Préavis municipal 2018 - 03

Installation d'un éclairage solaire pour le terrain de sport
Demande de crédit de Frs. 24'000.-

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors du dernier conseil général du 11 décembre 2017, dans le point divers, une conseillère a proposé d'installer un éclairage en bordure du terrain de sport.

La Municipalité a également reçu une pétition d'enfants de Pomy nous demandant d'installer un éclairage afin de pouvoir s'adonner à leurs sports durant la période hivernale.

La Municipalité dans sa séance du 19 mars 2018 a accédé à cette demande et fait les démarches nécessaires pour évaluer le montant de cette infrastructure.

Afin d'éviter des nuisances pour le voisinage, un règlement d'utilisation avec des heures d'éclairage sera mis en place.

Conclusion

Au terme de ce préavis, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE POMY

- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- vu le préavis n° 2018 - 03 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce sujet,

DECIDE

Article 1 D'autoriser la Municipalité à installer un éclairage au terrain de sport de Pomy.

Article 2 D'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Frs. 24'000,- auprès de l'établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

Y. Pellaux

La Secrétaire:

N. Dupertuis



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 juin 2018.